Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260415-CM26041501-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 avril 2026 **Date d'affichage de la liste des délibérations** Le 17 avril 2026 **Nombre de conseillers** En exercice **29** Présents ou représentés **29** Votants **29**	L'an deux mille vingt-six, le quinze à 18 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Pierre BOENNEC (procuration à M. Valentin ORY) Mme Michèle QUERE (procuration à Mme Joëlle KERSUAL) Mme Martine OLIVIER (procuration à Mme Marie-Aude GOBRY) M. Michel CANEVET (procuration à Mme Christine COUROT) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. M. Morvan LE GAC a été élu secrétaire de séance.

0-1 Création et composition des commissions municipales permanentes

M. le Maire expose :
« Aux termes de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Dans un scrutin à la représentation proportionnelle, le nombre d'élus de chaque liste est calculé en fonction des suffrages obtenus par celles-ci. La répartition des sièges s'opère tout d'abord par application d'un quotient électoral qui est le rapport entre le nombre de suffrages exprimés et le nombre de sièges à pourvoir.

Le Conseil municipal peut librement choisir le nombre et le type de commissions qu'il souhaite former au titre de l'article L.2121-22 du CGCT. La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Lors de la Commission municipale réunie en formation plénière le 9 avril dernier, il a été décidé de présenter une liste commune pour la composition des commissions.

S'agissant de l'organisation des travaux du Conseil municipal :
il vous est proposé de créer les 4 commissions suivantes :

- *Commission Vie locale*
- *Commission Solidarité – Enfance – Jeunesse*
- *Commission Environnement et cadre de vie*
- *Commission stratégie financière et patrimoniale et administration générale*

et de désigner les membres suivants pour leur composition :

- *Commission Vie locale (9 membres)*
  Mme Joëlle KERSUAL, M. Valentin ORY, Mme Célia BEST, Mme Pisei THACH, M. Jean-Luc LE DONGE, M. Jean-Yves VIGOUROUX, Mme Marie-Aude GOBRY, M. Paul MONCEAU et M. Ronan LE STANG.
- *Commission solidarité – Enfance – Jeunesse (8 membres)*

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260415-CM26041501-DE

Mme Dorothée DURAND, M. Nicolas JULIENNE, Mme Françoise GUENEC, Mme Michèle SEVIGNON, M. Valentin ORY, Mme Christine COUROT, M. Paul MONCEAU et M. Ronan LE STANG.

- *Commission Environnement et cadre de vie (12 membres)*
  M. Michel RAPHALEN, Mme Micheline QUERE, Mme Mireille COIC, Mme Christine LE GALL, M. Jean-Luc LE DONGE, M. Jean-Yves VIGOUROUX, M. Alain VIGOUROUX, Mme Célia BEST, Mme Doria AURIENTIS, Mme Martine OLIVIER, M. Michel CANEVET et Mme Josiane KERLOCH.
- *Commission Stratégie financière et patrimoniale et administration générale (12 membres)*
  M. Michel RAPHALEN, M. Morvan LE GAC, M. Jean-Armand TRUCHETET, Mme Joëlle KERSUAL, M. Alain VIGOUROUX, M. Jean-Louis POLET, M. Pierre BOENNEC, Mme Martine OLIVIER, M. Michel CANEVET, Mme Marie-Aude GOBRY, M. Paul MONCEAU et Mme Josiane KERLOCH.

Sous réserve d'un vote à l'unanimité, il vous est proposé de valider ce dispositif par un vote à main levée ; à défaut, il y sera procédé par un vote à bulletin secret.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22
Vu l'avis de la Commission plénière du 9 avril 2026 .
Décide, à l'unanimité de créer les 4 commissions municipales permanentes suivantes :

- Commission Vie locale
- Commission Solidarité – Enfance – Jeunesse
- Commission Environnement et cadre de vie
- Commission stratégie financière et patrimoniale et administration générale

Décide, à l'unanimité, de fixer la composition de chacune de ces commissions par un vote à main levée
Désigne, pour chacune de ces commissions, les membres suivants :

- Commission Vie locale (9 membres)
  Mme Joëlle KERSUAL, M. Valentin ORY, Mme Célia BEST, Mme Pisei THACH, M. Jean-Luc LE DONGE, M. Jean-Yves VIGOUROUX, Mme Marie-Aude GOBRY, M. Paul MONCEAU et M. Ronan LE STANG.
- Commission solidarité – Enfance – Jeunesse (8 membres)
  Mme Dorothée DURAND, M. Nicolas JULIENNE, Mme Françoise GUENEC, Mme Michèle SEVIGNON, M. Valentin ORY, Mme Christine COUROT, M. Paul MONCEAU et M. Ronan LE STANG.
- Commission Environnement et cadre de vie (12 membres)
  M. Michel RAPHALEN, Mme Micheline QUERE, Mme Mireille COIC, Mme Christine LE GALL, M. Jean-Luc LE DONGE, M. Jean-Yves VIGOUROUX, M. Alain VIGOUROUX, Mme Célia BEST, Mme Doria AURIENTIS, Mme Martine OLIVIER, M. Michel CANEVET et Mme Josiane KERLOCH.
- Commission Stratégie financière et patrimoniale et administration générale (12 membres)
  M. Michel RAPHALEN, M. Morvan LE GAC, M. Jean-Armand TRUCHETET, Mme Joëlle KERSUAL, M. Alain VIGOUROUX, M. Jean-Louis POLET, M. Pierre BOENNEC, Mme Martine OLIVIER, M. Michel CANEVET, Mme Marie-Aude GOBRY, M. Paul MONCEAU et Mme Josiane KERLOCH.

Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 20 avril 2026
Monsieur le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE

Jean-Baptiste HUET